



Délibération n° 2017-25 du Comité syndical du mercredi 29 novembre 2017

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION 2017 PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Étaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLETT, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES ;
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les actions de la Pépinière d'entreprises portée par le Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec la Région, le Département de l'Hérault et les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault, Qui visent à

- Accompagner des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs
- Participer aux réseaux régionaux.
- Participer à des salons

Considérant qu'il convient de compenser la suppression de la subvention du conseil départemental qui intervenait sur la pépinière à hauteur de 20 000€

Considérant que notre demande de compensation à la Région n'a pas abouti

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessus dans lequel nous avons augmenté notre demande auprès du Fonds Social Européen.

Subventions	Montant	%
Région Languedoc-Roussillon	32 000€	18%
Europe - FSE	89 041€	51%
Autofinancement	54 708€	31%
Privé		
Total	175 749€	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 4 décembre 2017

Publiée le 4 décembre 2017
Transmise le 4 décembre 2017

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET